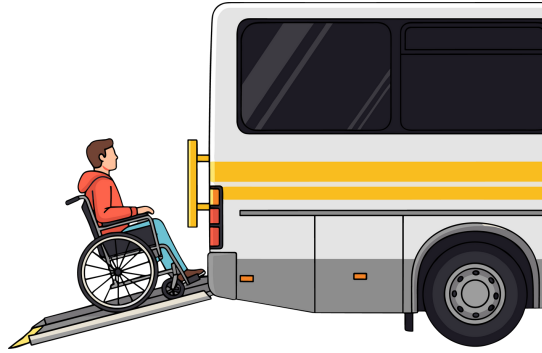


LES INTERSECTIONS

Co-construire : le spectacle vivant et les autres services de proximité

STRUCTURES & DISPOSITIFS RESSOURCES



PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP TRANSPORT

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

La PCH est une aide financière versée par les départements pour compenser les difficultés à se déplacer des personnes en situation de handicap.

Cette prestation comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement ou transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animale).

La PCH MDPH ne vise pas répondre à l'ensemble des besoins de compensation de la personne en situation de handicap. Elle se limite à rembourser les frais d'une liste de besoin bien défini. Cette aide est donc personnalisée suivant les besoins de chacun.

CONDITIONS ET MONTANT DE LA PCH

La prestation de compensation du handicap ne dépend pas de revenu.

Néanmoins, afin de la percevoir, il faut répondre aux différents critères d'acceptation. C'est notamment sur cela que se base la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées - CDAPH - pour vous attribuer ou non la PCH.

Les trois conditions portent :

- sur l'âge,
- sur le lieu de résidence
- sur le niveau de handicap.

LA PCH TRANSPORT

Cette aide permet de financer les surcoûts liés aux transports des personnes en situation de handicap. Pour en bénéficier la personne doit être reconnue en situation de handicap par la Maison Départementale de l'Autonomie - MDA - ou par la Maison Départementale des Personnes Handicapées - MDPH. Mais aussi cumulativement avoir des difficultés à se déplacer et en subir des surcoûts liés au transport. La PCH Transport est ouverte à tous quelque soit le handicap (moteur, visuel ou auditif)

MODALITÉS

Au même titre que toute demande de prestations à la maison départementale des personnes handicapées, il faut remplir un dossier MDPH. La demande de PCH Transport n'échappe pas à la règle !

COORDONNÉES DES MDA-MDPH DE NORMANDIE



L'aide PCH du département de Seine-Maritime :
<https://www.seinemaritime.fr/aides-et-demarches/la-prestation-de-compensation-du-handicap-pch/>



L'aide PCH du département de l'Orne : <https://mdph61.fr/fonds-departemental-de-compensation-du-handicap-2/>



L'aide PCH du département du Calvados :
<https://www.calvados.fr/contents/fiche/fiches-aide--services/>



L'aide PCH du département de l'Eure :
<https://eureenormandie.fr/nos-aides-et-services/particuliers/personnes-en-situation-de-handicap-aidants/>



L'aide PCH du département de la Manche :
<https://www.manche.fr/demarches/vivre-mon-handicap/suivre-mon-dossier-daides/>